



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT N° 2017-498-32

Est par la présente, donné par le soussigné, Ron Kelley, Directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité

Que conformément à l'article 137.15 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1)*, avis-vous est donné que le règlement suivant :

Règlement n° 2017-498-32 amendant le règlement de zonage n° 2017-498 visant à modifier les dispositions relatives à la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels

ayant été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 15 avril 2026, **est entré en vigueur le 11^e jour de juin 2026**, date à laquelle La MRC des Pays-d'en-Haut a émis un certificat de conformité.

Ce règlement est disponible pour consultation à l'Hôtel de Ville au 3488 route Principale, à Wentworth-Nord durant les heures régulières de travail, soit de 8h30 à 12h et de 12h30 à 16h30 du lundi au vendredi ou sur le site web de la Municipalité.

DONNÉ à Wentworth-Nord, ce 24^e jour de juin 2026

Ron Kelley
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 17 h le 24^e jour de juin 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 24^e jour de juin 2026

Ron Kelley
Directeur général et greffier-trésorier